



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 09 décembre 2016

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi 09 décembre 2016 à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Étaient présents : M. André IPERT Maire, M. Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mme Angèle VERAN Adjointe, Mme Renée GIORDANO Adjointe, M. Michel MASSEGLIA Adjoint, M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, M. Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, M. Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, M. Michel BRAUN Conseiller Municipal, M. Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Étaient absents-excuses : M. Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Conseillère Municipale donne procuration à M. Mario AMERIO Adjoint.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Mme Christelle ABIDOS** Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	14/10/2016	Convention avec l'Association « Institut de la Communication ». La convention est acceptée dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires 2016-2017. Le tarif de la prestation est fixé à 30,00 € de l'heure.
2	17/10/2016	Convention avec l'Association pour le Développement de Campé, Cougou et Bourgemo. La convention est acceptée afin d'obtenir le remboursement par l'Association domiciliée 1217 chemin du Col d'Agnon des frais de justice d'un montant de 1000,00 euros.
3	18/10/2016	Convention d'usufruit de la parcelle cadastrée section K n° 846, 852, 853 à Monsieur Marcel IPERT. La convention d'usufruit est établit avec M. Marcel IPERT domicilié 1177B route de la Madone à Breil sur Roya à compter du 18 octobre 2016 et pour une durée de 3 ans.
4	07/11/2016	Convention d'usufruit de la parcelle cadastrée section E n° 78, 79 et 81 à Monsieur Alain VITETTA. La convention d'usufruit est établit avec M. Alain VITETTA domicilié 240 chemin de la Pinea à Breil sur Roya à compter du 7 novembre 2016 et pour une durée de 3 ans.
5	08/11/2016	Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – IFTS – pour un agent du service technique. La formation a pour thème « Formation professionnelle continue – Préparation habilitation électrique BS » pour M. Benjamin COLLET agent communal du 7 au 8 décembre 2016 pour un montant de 330,00 €.
6	08/11/2016	Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – IFTS – pour deux agents du service technique. La formation a pour thème « Formation professionnelle continue – Recyclage habilitation électrique B2V/BR/BC » pour M. Alain VITETTA et M. Frédéric ORENGO agents communaux du 9 au 10 novembre 2016 pour un montant de 530,00 €.

7	09/11/2016	<p>Convention de partenariat pour le festival Printemps des Arts de Monte-Carlo.</p> <p>La convention est établie en vue de l'organisation du concert du 17 mars 2017 au 8 avril 2017.</p>
8	09/11/2016	<p>Convention avec l'Association « Théâtre Morphose ».</p> <p>La convention est acceptée dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires 2016-2017. Le tarif de la prestation est fixé à 37,50 € de l'heure.</p>
9	15/11/2016	<p>Convention avec l'Association « Curieux de Nature ».</p> <p>La convention est acceptée dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires 2016-2017. Le tarif de la prestation est fixé à 30,00 € de l'heure. Le prix de l'animation à la journée par enfant est fixé à 8,00 €.</p>
10	16/11/2016	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité – IFTS – pour deux agents du service technique.</p> <p>La formation a pour thème « Formation professionnelle continue R386 Plateforme élévatrice mobile de personne » pour M. Alain VITETTA et M. Frédéric ORENGO agents communaux du 17 au 18 novembre 2016 pour un montant de 840,00 €.</p>
11	28/11/2016	<p>Convention de formation avec le SICTIAM pour 1 élu communal.</p> <p>La formation a pour thème « Professionnalisation tout au long de la carrière – logiciel ATAL » qui se déroulera le jeudi 1^{er} décembre 2016 pour un montant de 115,00 €.</p>
12	28/11/2016	<p>Convention de formation avec le SICTIAM pour 3 agents communaux.</p> <p>La formation a pour thème « Professionnalisation tout au long de la carrière – logiciel ATAL » qui se déroulera le jeudi 1^{er} décembre 2016 pour un montant de 345,00 €.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2016.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2016.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Intégration de bien sans maître situé à Piène Basse section N n°1058, 1059.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Adjointe qui rappelle qu'une procédure de bien sans maître a été lancée le 3 mars 2016 pour les parcelles situées à Piène-Basse section N n° 1058 et 1059 comprenant une vieille bâtisse avec terrain attenant.

La procédure de constatation de bien sans maître étant terminée, la mairie intègre ces parcelles dans le domaine privé de la commune afin de les revendre : il aurait deux acquéreurs potentiels.

Approuvé à l'unanimité.

2. Application du droit de préférence concernant la vente par un privé d'une propriété située Section A n°76, 77, 78, 79.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Adjointe.

Suite à la mise en vente par M. et Mme Lesur des parcelles A 76, 77, 78, et 79 (1 ha 51 a 26 ca quartier Zuccairo) au prix de 38 000 €, la commune peut appliquer son droit de préférence (Art. 331-19 du Code Forestier) pour l'achat de ces parcelles attenantes à celles de la commune.

Ne voyant pas d'intérêt pour la commune, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de ne pas en faire l'acquisition.

Approuvé à l'unanimité.

3. Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle au Nogaret section J n°1205.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Angèle VERAN** Adjointe qui propose d'acquérir à l'euro symbolique une parcelle cadastrée section J n° 1205 (entrée du lotissement du Nogaret) pour 56 ca.

La parcelle J 1205 appartient au Conseil Départemental des Alpes Maritimes qui fera l'acte administratif dans lequel il sera précisé qu'une servitude de passage est consentie par la commune au profit du Conseil Départemental qui l'emprunte, ainsi que sur la parcelle J 1183 (1 a 72 ca) acquise par la commune à la société SICA.

Approuvé à l'unanimité.

4. Demande de subventions pour la mise en sécurité de la crèche.

Monsieur le Maire propose de solliciter, au titre des fonds de concours 2017, une aide financière de la CARF pour un montant de dépense globale de 30 643,49 € HT pour la mise en sécurité de la crèche.

Suite à un rapport de la Protection Maternelle et Infantile, il est nécessaire de procéder à l'achat de 2 portes anti-panique avec vidéo portier. L'installation de cloisons dans les toilettes, la remise en état des peintures et l'achat d'un lave-linge et sèche-linge sont également recommandés.

La Caisse d'Allocations Familiales prend en charge ces dépenses à hauteur de 80 %.

Approuvé à l'unanimité.

5. Demande de subventions pour l'achat de matériel d'échographie à la Maison de Santé Rurale.

Le matériel d'échographie acheté en 2012 lors de l'ouverture de la Maison de Santé Rurale nécessite d'être renouvelé en raison de progrès technologiques importants.

Monsieur le Maire, sur la demande du Docteur Alain Soumrany, propose d'acheter un nouvel appareil conforme à l'obligation des moyens imposés par la Loi afin de mieux répondre aux besoins des patients, pour un montant de 37 500 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

6. Demande de subventions pour la 3^{ème} tranche de travaux à la Miséricorde et Santa Maria in Albis.

Dans le cadre de la campagne de sauvegarde, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine, une subvention peut être demandée pour la réalisation d'un sas d'entrée dans la Chapelle de la Miséricorde et la reprise des fresques pour un montant de 7 500 €.

C'est une association qui prendra en charge la moitié de la dépense.

Monsieur le Maire propose de demander au Parc National du Mercantour une participation financière de 3 750 € au titre du dispositif de subvention 2017.

Approuvé à l'unanimité.

7. Demandes de subventions pour les dégâts occasionnés par les intempéries du mois de novembre 2016.

La commune de Breil a été fortement touchée par les pluies diluviennes du mois de novembre 2016. La demande de classement en Catastrophe Naturelle a été refusée par la Préfecture.

Monsieur le Maire précise que de gros travaux sont nécessaires pour remettre en état les berges de la Roya (Cellés, promenade Goulden, route des garages communaux,...).

Un devis de l'entreprise NICOLO s'élève à 49 000 € TTC pour rétablir l'assainissement au niveau de la promenade Goulden. L'enrochement du camping jusqu'aux garages des Services Techniques s'élèverait à 550 000 €.

À partir de 2018, les berges de la rivière seront prises en charge par les services du Département dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour procéder aux travaux les plus urgents sur la partie assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

Concernant le déneigement, **Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes une subvention à hauteur de 70% du montant H.T de la dépense estimée à 8 486.70 € HT

Approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subvention pour l'organisation du festival « Les voix des Merveilles » 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel MASSEGLIA** Adjoint qui indique qu'une journée de concerts destinée à frapper les esprits et à tester les capacités d'organisation du festival de 2018, se déroulera le 21 mai 2017.

La demande de subvention au Conseil Départemental des Alpes Maritimes a été faite avant la date butoir du 30 octobre 2016 mais il est nécessaire de faire des demandes auprès du Conseil Régional PACA et de la CARF.

Approuvé à l'unanimité.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint ajoute qu'une fête des Associations aura lieu pour la 1^{ère} fois le 16 septembre 2017 et que la forte implication des associations de la commune a permis de récolter la somme de 3 220 € au profit du Téléthon.

9. Versement de subventions à l'école primaire (Ski de fond, projet canoë-kayak et RASED).

Monsieur le Maire propose d'attribuer 2 subventions à la Coopérative scolaire de l'école Primaire :

- 3 303,00 € pour le projet « ski de fond 2016/2017 » pour 10 sorties en bus à Castérino.
- 1 022,91 € pour le projet « Canoë kayak sur la Roya ».

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite également qu'une participation de 150 € soit attribuée pour l'organisation du congrès de la Fédération Nationale des Associations des Rééducatrices et Rééducateurs de l'Éducation Nationale (FNAREN) du 29 mars au 1^{er} avril 2017, à la demande de Bénédicte Saussol, rééducatrice au sein du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) dans les écoles de la vallée de la Roya.

Approuvé à l'unanimité.

- 10. Transfert de la compétence tourisme à la CARF – mise à disposition de Mme Marine RAMOIN à hauteur de 85 % de son temps de travail auprès de l'Office de Tourisme Communautaire.**

Suite à la création de l'OTC (Office de Tourisme Communautaire), la commune de Breil doit transférer la compétence « Promotion du tourisme » à la CARF au 1^{er} janvier 2017 (Loi NOTRe).

Monsieur le Maire précise que les 2 personnels travailleront sur la commune de Breil : 85 % de leur temps de travail seront consacrés à la promotion touristique et 15 % à l'évènementiel.

Un personnel est embauché comme agent contractuel de droit privé par l'OTC, l'agent titulaire a choisi de rester personnel communal mis à disposition de l'OTC.

Approuvé à l'unanimité.

M. Michel MASSEGLIA adjoint ajoute qu'il faudra être offensif puisque c'est l'OTC qui sera en charge de la promotion touristique de la commune de Breil.

- 11. Délibération pour le dépôt des archives de la commune à la direction des Archives départementales et du patrimoine des Alpes-Maritimes.**

Suite au travail entamé par M. Jean-Louis TAYLOR avec qui la mairie a signé une convention de confidentialité, il est nécessaire d'alléger les archives communales.

Monsieur le Maire propose le dépôt des pièces complémentaires des archives anciennes de la commune de Breil sur Roya, de 1645 à 1945, aux Archives départementales.

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises.

Approuvé à l'unanimité.

12. Décision modificative– budget principal.

Il y a lieu de faire un virement car les charges pour le SIVOM d'un montant de 50 000 € ne sont pas inscrites au bon chapitre.

Les 20 000 € permettent de sécuriser l'augmentation des charges de personnel en raison de la hausse du point d'indice (0,5%) et du changement de grade de certains agents.

Approuvé à l'unanimité.

13. Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS (Plan communal de sauvegarde) est établi pour définir l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Ce document permet d'identifier les risques sur la commune (feu de forêt, inondation, mouvement de terrains, séisme, transport de marchandises dangereuses) et d'organiser la réponse communale.

Il a été rédigé par **Monsieur le Maire** et le **Policier Municipal** avec les services spécialisés de la Préfecture. Il sera consultable sur le site internet de la mairie.

Quelques corrections sont apportées au document.

Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est également en cours d'élaboration.

Approuvé à l'unanimité.

14. Délibération pour les entretiens d'évaluation des agents communaux.

La délibération faite précédemment limitait l'entretien d'évaluation à l'année 2015. Il est nécessaire de valider le modèle d'entretien d'évaluation pour les années suivantes.

Approuvé à l'unanimité.

15. Modification des indemnités des élus et des membres de la commission du Conservatoire Départemental de musique.

Suite à la démission de **Mme Laurence FORESTIER** de sa fonction d'adjoint, **Mme Angèle VERAN** a été élue le 14 octobre 2016 comme 2^{ème} adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'attribuer l'indemnité d'adjoint à **Mme Angèle VERAN**.

Approuvé à l'unanimité.

En raison du travail conséquent que cela engendre, **M. Michel MASSEGLIA** Adjoint ne souhaite plus assurer le suivi financier de l'Ecole Départementale de Musique et ne s'occupera que de la partie logistique.

Monsieur le Maire propose que **M. Michel BRAUN** Conseiller Municipal devienne membre titulaire de la commission du Conservatoire Départemental de musique. **M. Jean-Marie MINOTTO** Conseiller Municipal reste son suppléant. Il est également l'élu référent concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail et assistera aux réunions du CHSCT.*

M. Michel MASSEGLIA Adjoint souhaiterait qu'un élu prenne en charge la gestion des sentiers.

M. Joseph Rey Conseiller Municipal se porte volontaire.

Approuvé à l'unanimité.

16. **Suite à donner au courrier daté du 25/11/2016 de soignants de la vallée de la Roya (médecins, infirmiers) sur la mise en place d'une structure d'accueil médicalisée pendant l'hiver.**

Monsieur le Maire a reçu en mairie une lettre datée du 25 novembre 2016 émanant de 2 médecins et 5 infirmières de la Roya, adressée par ailleurs à tous les Maires de la vallée, aux Conseillers Départementaux des Alpes Maritimes, à M. le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, à M. Le préfet des Alpes Maritimes et à M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de PACA.

Dans ce courrier, les soignants bénévoles membres de l'association « Médecins du Monde » alertent les autorités sur l'urgence de la situation des migrants qui ont besoin de soins médicaux et demandent l'ouverture d'une structure d'accueil pour la période hivernale.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande si la mise à disposition d'un local communal est légale pour l'installation d'une telle structure.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale répond qu'aucune Loi n'interdit à la Commune de mettre un local à disposition des soignants ou d'héberger des migrants, la Loi étant muette à ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute que la situation sanitaire des migrants qui transitent par la vallée de la Roya est préoccupante. Un dispositif policier a été mis en place depuis peu de temps mais des migrants continuent de passer par la voie ferrée et la route départementale RD 6204.

Monsieur le Maire s'est rendu récemment, à l'invitation de Monsieur Enrico Ioculano Maire de Vintimille, accompagnée par Mme Brigitte BRESCH Maire de Saorge, dans le centre d'accueil de la Croix Rouge à Vintimille.

Il a constaté que les migrants étaient accueillis dans des conditions dignes, dans des locaux chauffés et en présence d'un service médical. Des structures sont également mises en place dans l'église de Vintimille, gérées par l'association Caritas.

Il y a, actuellement, environ 400 à 500 migrants à Vintimille. Le coût de fonctionnement de ces structures d'accueil s'élève à 650 000 € depuis 6 mois.

Certains migrants ne souhaitent pas rester en Italie et évitent les centres d'accueil pour ne pas être enregistrés et pour pouvoir sortir du pays. Ils passent par la vallée de la Roya croyant aller vers le nord car ils veulent rejoindre Paris, la Grande Bretagne ou l'Allemagne.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu dans le courant de la semaine une délégation de soignants afin d'entamer une réflexion et d'envisager de mettre à leur disposition, avec l'accord du Conseil Municipal, un gîte communal pouvant accueillir 4 personnes, pour une nuitée et uniquement pour dispenser des soins à des migrants majeurs.

Un premier courrier adressé par Monsieur le Préfet à Monsieur le Maire et daté du 19 décembre 2016 indique que seuls les services de secours et de santé ont la compétence pour intervenir. Il précise que si ce point de l'ordre du jour est délibéré il sera déféré au Tribunal Administratif de Nice.

Dans un deuxième courrier daté du 8 décembre 2016 Monsieur le Préfet rappelle au SDIS* et au SAMU* leur obligation, quel que soit le statut des personnes au regard du droit de séjour, de répondre à ces demandes de secours. Cette mission devant être traitée de manière prioritaire.

Monsieur le Maire prend acte de l'intervention de l'État qui autorise les services de secours (SDIS – SAMU) à intervenir si nécessité auprès des migrants. Il propose de ne pas délibérer.

Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale pense qu'il va falloir s'adapter à cette situation mais il faudra à nouveau alerter la Préfecture quant à l'arrivée de nombreux mineurs dont la prise en charge est différente.

Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale pense que c'est à l'État de gérer la situation et non à la commune qui n'en a pas les moyens. Elle ajoute qu'il y a des SDF à Breil qui nécessitent aussi une aide.

Monsieur le Maire répond que cette structure de mise à l'abri temporaire dans le cadre de mesures hivernales pour des soins infirmiers et de médecine générale était aussi prévue pour accueillir les personnes en errance. Il précise qu'il existe la possibilité de se rapprocher de l'hôpital de proximité de Breil et de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint explique que l'on est au début du phénomène : les migrants sont souvent soudanais et érythréens mais on attend l'arrivée de

nombreux éthiopiens, afghans et ivoiriens.

Les migrants empruntent la voie ferrée de Vintimille à Breil puis de Breil à Nice pour rejoindre des camps plus au nord.

M. Michel MASSEGLIA Adjoint pense que les choses avancent peu à peu : le Préfet prend conscience des difficultés rencontrées par les habitants de la Roya.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal pense au contraire que l'État se désengage une fois de plus. Que doit-il faire face aux migrants qui demandent de l'aide ? Est-ce que les pompiers interviendront pour de simples « bobos » ? Les pompiers appelleront-ils toujours les gendarmes lorsqu'ils doivent intervenir pour secourir des migrants ?

Monsieur le Maire va adresser un courrier au Préfet pour lui faire part de toutes les interrogations évoquées lors de ce conseil.

17. Informations diverses.

Monsieur le Maire informe :

- la fibre optique serait installée sur une grande partie du village en 2017,
- le pont de la Ciavondola va être restauré par les services du Conseil Départemental 06,
- dans le cadre de la valorisation du Bois Noir, une subvention de 28 000 € a été accordée à la commune. Le montant de la part communale devrait s'élever à 5 600 €,
- une subvention de 3 700 € du Parc National du Mercantour a été versée pour l'électrification de Notre Dame du Mont et 5 500 € pour le changement des portes et fenêtres de la Miséricorde,
- lors de la réunion du SIVOM du 7 décembre, la commune de Fontan a décidé de rester 1 an supplémentaire si le SIVOM s'occupe de la compétence éclairage public et de l'avenir des centres aérés au niveau de la vallée de la Roya,
- Monsieur le Maire annonce que c'est le SIVOM qui sera porteur du festival des orgues en 2017,
- suite à l'éboulement de 2002 quartier Gombes sur la voie ferrée, la SNCF a porté l'affaire devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence : la commune doit payer la somme de 62 000 € (337 000€ payés par la SMACL). L'affaire se poursuit en Cours de Cassation.

18. Questions diverses.

M. Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal demande si la commission de suivi des budgets va être réactivée en 2017.

M. Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal répond positivement.

Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale souhaite savoir si le service départemental Force 06 est toujours en charge des pistes.

Monsieur le Maire répond que Force 06 a en charge les pistes mais que ce service intervient de manière très épisodique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h45.

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Breil-sur-Roya. The seal features a central emblem with a figure and a tree, surrounded by the text "MAIRIE de BREIL-sur-ROYA" and the number "06540". Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "André IPERT".

André IPERT

Maire de Breil sur Roya

*CHSCT : Commission Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail

*SDIS : Service Départemental Incendie Secours

*SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente